Réunion publique du Conseil de quartier Bas-Belleville
Mercredi 6 décembre – 19h
Ecole des Ingénieurs de la Ville – 80 rue Rebeval

Réunion animée par **Sandrine FERAY**, déléguée du Maire pour le Conseil de quartier Bas-Belleville

---

ORDRE DU JOUR

1. **Point d'information sur l'accès aux droits**, en présence de Gwenaëlle Austin, adjointe au Maire en charge de l'accès aux droit
2. **Présentation du dispositif CoprOasis**, en présence d'Andréas Pilartz, adjoint au Maire en charge de la transition écologique et de la nature en ville
3. **Questions diverses**

Présentation de l'EIVP : Fondée en 1959 et située dans le 19e arrondissement de Paris, l'École des Ingénieurs de la Ville de Paris est à la fois la Grande École du génie urbain et un laboratoire de recherche sur les problématiques urbaines. L'établissement diplôme entre 110 et 120 étudiant.es chaque année.

Point d'information sur l'accès aux droits

En présence de Gwenaëlle Austin, adjointe au Maire en charge des séniors et des solidarités entre les générations, des relations avec les Foyers de Travailleurs Migrants, de la lutte contre les inégalités et contre l'exclusion, de l'accès aux droits

La coordination de l'Accès aux Droits 19e : Pour rappel, l'accès au droit signifie que chaque personne peut bénéficier gratuitement d'une information sur ses droits et devoirs et être en mesure de les faire valoir. La Mairie du 19e a créé une coordination autour de l'accès auX droitS qui élargit la notion originelle aux droits sociaux en plus des droits juridiques. Cette coordination résulte du constat que malgré l'existence de nombreuses initiatives sur le territoire en faveur de l'accès auX droitS, il y a un manque de connaissance de celles-ci et de coordination entre les acteurs. Cette coordination est composée de la Mairie de Paris, la Mairie du 19ème, l'EPS, l'EDL, la CAF et le PAD. Elle se réunit régulièrement pour les Petits déjeuner « accès auX droitS » qui sont des matinées où les acteurs de l'accès au droit peuvent se rencontrer et échanger. Des ressources communes sont également créées, notamment un répertoire de toutes les initiatives en faveur de l'accès au droit qui œuvrent dans l'arrondissement.

Expérimentation Territoire Zéro Non-Recours : Le Territoire Zéro Non-Recours est un dispositif expérimental répondant à un appel à projet lancé par l'Etat. A Paris c'est le territoire du grand-Belleville qui a été choisi (19e-20e-10e-11e), ainsi qu'un petit secteur du 13e arrondissement pour que l'outre-seine soit aussi inclus. L'objectif est de lutter contre le non-recours aux aides sociales et les obstacles institutionnels dans l'attribution de celles-ci. Le projet consiste concrètement à :

- La formation des agents, des salariés et bénévoles des structures qui participent au projet : favoriser la connaissance des dispositifs sociaux et des démarches administratives des agents en contact des publics.
- L'évolution des pratiques professionnelles et des services proposés : proposer des services innovants en matières d'accès aux droits pour améliorer l'information, l'orientation et l'accompagnement des usagers.

- Les actions d'aller vers : rencontrer les usagers qui pas ou plus dans les organismes de sécurité sociale ou EPS pour les accompagner dans l'ouverture de leurs droits.
- L'évolution des processus de gestion et de délivrance des aides : fluidifier les processus d'attribution des aides
- Échanger des données entre structures : identifier « en masse » des personnes en situation de non-recours pour initier des actions d'aller-vers.

Ce dispositif rassemble toutes les institutions à caractère social et d'insertion (CAF, CPAM, EPS, MDPH, Pole Emploi…), ainsi que les mairies et les EPS du périmètre. Trois chargés de missions ont été déployés pour suivre l'expérimentation et les élus participent régulièrement aux réunions de suivi. Sur le long terme, ce dispositif/méthode est destiné à être exporté à d'autres quartiers voir à l'arrondissement.

Personnes à la rue, comment procéder ? Les habitants sont les premiers acteurs et relais de la solidarité de proximité. Tout habitant du 19e peut signaler la présence d'une personne à la rue au 115. Le dépliant « Comment orienter une personne à la rue ? » ou le guide « Solidarité à Paris », disponibles sur le site M19 en version numérique et à l'accueil de la Mairie en version papier, permettent aussi de savoir comment agir correctement.

Si un signalement est adressé par un habitant à la Mairie suite à des troubles causés par une personne à la rue, le Cabinet du Maire transmet directement le signalement à la Coordination des Maraudes du SAMU social. Cette transmission permet d'obtenir un suivi médico-social de la situation ou une actualisation des informations si le suivi est déjà engagé. Cela peut permettre également, l'inscription du site aux opérations concertées, menées par la police municipale, parfois les maraudes, et les agents de propreté, pour accentuer le nettoyage des lieux qui sont le plus signalé par les habitants, sans procéder au déplacement des personnes. De la même manière pour les situations complexes, et lorsque tout travail social a échoué, un déplacement peut être organisé avec les mêmes parties prenantes que pour les opérations concertées et/ou sont menées des discussions avec les forces de l'ordre pour faire cesser les perturbations.

L'aide aux personnes sans domicile (y compris en matière d'hébergement) et la prise en charge de la précarité relèvent intégralement de la compétence de l'État (pour Paris c'est le Préfet de Paris). La Ville de Paris se mobilise cependant au quotidien pour venir en aide aux personnes à la rue et les accompagner dans leurs démarches de sortie de rue. Malgré les 47 000 places mobilisées chaque soir pour les publics parisiens, le dispositif d'hébergement d'urgence est complètement saturé. Rien que sur le mois d'octobre, chaque soir en moyenne 1129 personnes sont restées à la rue malgré leur demande au 115, dont 856 personnes en familles et 413 enfants.

Les permanences en matière de logement, droit et justice :

- **Informations et conseils juridiques personnalisés sur le logement** : ADIL 75
  - Permanence les Mardis, Jeudis et Vendredis
  - Prendre rendez-vous au Pôle Accueil de la Mairie au 01 44 52 29 19

- **Conseils juridiques** :
  - Permanence gratuite d'avocat.es le lundi et le mardi de 17 h à 19 h 40
  - Les usagers n'ayant pas la possibilité de prendre rendez-vous en ligne peuvent le faire en appelant le 39 75.

Présentation du dispositif CoprOasis

En présence d'Andréas Pilartz, adjoint au Maire en charge de la transition écologique et de la nature en ville

Le dispositif COPROASIS : propose un accompagnement des copropriétés parisiennes, dans la réalisation de travaux de végétalisation en toiture terrasse ou en cour d'immeuble. Il s'inscrit dans la démarche de la Ville de Paris pour adapter le territoire au dérèglement climatique, notamment via la gestion localisée et la valorisation des eaux pluviales ainsi que par la réintégration de la biodiversité en ville.

Entré en vigueur en mars 2023, le dispositif a pour objectif :

- **De perméabiliser les sols**, pour permettre à l'eau de pluie de s'infiltrer dans les sols plutôt que de ruisseler vers les égouts, ce qui permet de désengorger les réseaux de gestion des eaux pluviales et à fortiori de limiter la pollution de la Seine.
- **De végétaliser les cours et les terrasses** afin d'apporter de l'ombre et de créer des îlots de fraicheur par évapotranspiration.

Conditions d'accession :

Pour profiter de l'attribution des aides de la Ville de Paris, les copropriétés doivent respecter les conditions suivantes :

- 75% des lots principaux de la copropriété doivent être destinés à l'habitation
- La construction de la résidence collective doit avoir été livrée avant 2018
- La copropriété doit être accompagnée par le dispositif CoprOasis.

Inscription via CoachCopro :

Il est possible de bénéficier de Coproasis quel que soit le stade d'avancement du projet : une inscription préalable est nécessaire via la plateforme **CoachCopro** (guichet unique de l'Agence Parisienne du Climat).

Cela permettra aux porteurs de projets de bénéficier, en plus d'aides financières, d'un accompagnement personnalisé des conseillers de l'Agence Parisienne du Climat, d'une mise à disposition d'un annuaire des professionnels compétents, parmi lesquels se trouvent notamment paysagistes et architectes à même de réaliser la conception du projet à partir du cahier des charges délivré par l'Agence Parisienne du Climat.

Questions diverses

Propreté du quartier :
Grâce à l'application mobile « DansMaRue » (DMR), vous pouvez en quelques clics, signaler une anomalie dans l'espace public qui sera directement transmise au service de la Ville compétent. Vous serez directement informé des mesures prises par nos équipes pour la traiter.

Pour répondre à ces signalements d'habitant.es sur la propreté de leur quartier, la mairie de Paris réalise des opérations 100% propreté. Pendant une semaine, concentration exceptionnelle des équipes et engins de propreté sur un quartier. Balayage, lavage, enlèvement des dépôts, nettoyage des espaces verts, dégraffitage, désaffichage, tout y passe ! Pour accompagner ce grand nettoyage, des animations sont proposées aux habitants, petits et grands.

- Graffitis : les façades sont traitées dans les 7 jours qui suivent les signalements sur l'application DMR. Pour le mobilier urbain, des campagnes de dégraffitage et désaffichage sont organisées tous les trois mois en coordination avec la section territoriale de la propreté du 20ème arrondissement.
- Pieds d'arbres : les herbes en pieds d'arbres sont volontairement préservées pour favoriser la biodiversité. Les déchets qui se trouvent entre les herbes sont enlevés à la pince par nos agents.
- Colonne à verre rue Rampal/rue de Belleville : il est prévu qu'elle soit supprimée, pour pallier le dépôt important des commerçants environnants, et substituée par un autre dispositif et à un autre emplacement.
- Présence de rats : le Service municipal d'actions de salubrité et d'hygiène (SMASH) intervient régulièrement pour limiter la présence des rongeurs sur le domaine public. En parallèle, nos agents de la propreté œuvrent au quotidien pour maintenir la propreté de l'espace public et réduire ainsi l'accès aux déchets. L'application « Dans Ma Rue » permet également de faire des signalements sur la présence de rats ou cadavres de rats. La vigilance des habitant.es reste très importante également pour lutter contre la présence des rats.

Voici les bonnes pratiques à adopter :

- Ne pas jeter ses déchets à terre
- Ramasser systématiquement les restes de vos pique-niques et jeter ce qui doit l'être dans les poubelles prévues à cet effet
- Ne pas jeter de sacs-poubelles dans la rue, même près des corbeilles de rue car ils seront éventrés par les rats
- Ne pas nourrir les animaux dans l'espace public (oiseaux, chats, etc.). Le nourrissage des oiseaux perturbe leur instinct naturel et nuit à la biodiversité. Il attire les rats qui s'en nourrissent
- Ne jamais toucher aux pièges, ne pas déplacer les boîtes, et ne pas toucher aux cadavres de rats
- Dans les espaces privés, faire réaliser une dératisation en cas de fortes présences en surface de rongeurs.

Le renouvellement des groupes référents des conseils de quartier :
En 2024, vos Conseils de quartier se renouvellent ! Dès le 15 janvier, candidatez pour être membre du groupe référent et investissez-vous pour améliorer le cadre de vie de votre quartier. Pour toute information : conseilsdequartier19@paris.fr

Bureau des Conseils de quartier

5/7 place Armand Carrel, 75019 Paris

01 44 52 29 62 / 01 44 52 29 85

conseilsdequartier19@paris.fr

RETROUVEZ TOUTES LES ACTUALITÉS DE VOTRE CONSEIL DE QUARTIER

@conseilsdequartier19

@monquartier19

Conseils de quartier du 19e